

QU'EST-CE QUE LE CUP ET COMMENT L'OBTENIR?

Avant la mise en œuvre, les projets standards et stratégiques doivent se fournir du CUP = Code Unique de Projet.

Le CUP est le code qui identifie un projet d'investissement public et il est l'instrument clé pour le fonctionnement du [Système de Suivi des Investissement publics](#) (MIP).

L'art. 11 de la Loi du 16 janvier 2003, n. 3, contenant "Disposizioni ordinamentali in materia di pubblica amministrazione", prévoit que tous les projets d'investissement public soient dotés d'un "Code Unique de Projet" que les Administrations compétentes ou les entités responsables doivent demander, par voie électronique, conformément à la procédure indiquée par le Comité Interministériel pour la Programmation Économique (CIPE) avec la délibération n. 143/2002 (G.U.R.I. n. 87/2003).

Cette délibération précise que, aux fins CUP, on entend par "projet d'investissement public" tous ensemble d'activités de réalisation et / ou d'instruments de soutien financier généralement financés par des ressources provenant de budgets d'organismes publics ou d'entreprises avec participation des organismes publics ; des ressources destinées au financement de travaux publics ou à la facilitation de services et d'activités productives, et destinées à la promotion de politiques de développement et de l'emploi.

La délibération ultérieure CIPE 24/2004 souligne notamment que le code CUP doit figurer sur tous les documents administratifs et comptables relatifs au projet auquel il fait référence (par exemple : cahier des charges, pièces justificatives des dépenses, mandats de paiement etc.).

Par conséquent, la CUP doit être utilisée comme code d'identification du projet sur tous les documents et correspondances officiels et être apposée sur toutes les pièces justificatives originales des dépenses du projet, conformément aux procédures de compte rendu du Programme.

Pour un projet impliquant davantage de partenaires publics et privés, dans le contexte de la CUP, nous ne parlons plus de projet, mais de "programme" impliquant la réalisation d'autant de projets qu'il y a de participants, d'organismes publics (ou de ceux qui mènent des activités à valeur publique) générera de manière autonome la CUP en ce qui concerne leur partie du programme.

Pour ce qui concerne la procédure prévue pour la délivrance du CUP, les sujets devront:

1. S'inscrire auprès du système CUP (s'ils ne sont pas déjà accrédités), en utilisant la procédure en ligne de la section dédiée au CUP du site Web : <http://cupweb.tesoro.it/CUPWeb/>
2. Effectuer la procédure d'accréditation décrit au suivant document : [accréditation](#)
3. Remplir par voie électronique certaines fiches, en rapportant les informations essentielles relatives au projet (le « dossier d'information »). Une fois la saisie terminée, on obtiendra automatiquement le CUP.

